



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 20 OCTOBRE 2025

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 6 octobre 2025,

En présence de 7 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

4 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Martial DUFLOT, M. Philippe EYMERY, Mme Martine BORGEO

2 membres suppléant leur titulaire :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LEFEBVRE	ayant donné pouvoir	Mme Martine BORGEO
---------------------	---------------------	--------------------

En présence également :

Mme Marie-Manuelle JACQUES	suppléante de	M. Martial DUFLOT
Mme Joëlle GARAUULT	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Étaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, M. Denis PYPE, Mme Chanez HERBANNE, M. Jean CAUWEL, Mme Nathalie LEBAS, M. Daniel LECA, Mme Nadège LEFEBVRE, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Luc CHAPOTON, M. Pascal VERBEKE, Mme Anne FUMERY, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2025-10-20-05 relatif à l'approbation du parrainage de l'association 1^{er} raid en 4L pour l'édition 2026 du 4L Trophy par deux étudiantes de Beauvais ;

CONSIDERANT la demande adressée par courriel en date du 20 août 2025 envoyée par l'association 1^{er} Raid en 4L, créée par deux étudiantes de Beauvais, pour solliciter l'aide financière du SMABT afin de participer à l'édition 2026 du 4L Trophy ;

CONSIDERANT que le 4L Trophy est un raid humanitaire, créé par Jean-Jacques Rey en 1997, pour permettre l'acheminement de fournitures scolaires, des équipements sportifs, du matériel médical aux enfants du désert marocain à travers l'association "Enfants du désert" et de denrées alimentaires pour la Croix Rouge Française ;

CONSIDERANT que le budget nécessaire pour leur participation à ce raid s'élève à environ 13 000€ TTC ;

CONSIDERANT qu'en parrainant cette association, le SMABT sera visible dans les médias qui couvrent le sujet et que notre logo sera présent sur la 4L ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE le SMABT à parrainer cette association et à lui verser, à titre exceptionnel, la somme de 1 200€ qui sera imputée sur le chapitre 011 – compte 6238.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé